

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 8 mars 2017**

**Étaient présents** : BAILLET Chantal, DELRUE Emmanuel, EUTROPE Olivier MEUNIER Maryse, MENAN Mathieu, PICHON-ROGER Delphine, VIAU Catherine.

**Absente excusée** : L'HOPITAULT Marie-Hélène, DAUDON Philippe, THEVENIN Anne-Marie

**Absent** : BARANGER Edouard

Date de convocation : 28 février 2017

Monsieur MENAN Mathieu est élu secrétaire de séance

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016**

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

### **Questions soumises à l'approbation du Conseil Municipal**

1. Demandes de subventions pour des voyages scolaires
2. Demandes de subventions pour l'année 2017.
3. Renouvellement de la convention pour la MSA pour la médecine du travail
4. Contrat Cher Emploi Animation pour le jardin pédagogique
5. Contrat accroissement temporaire d'activité pour le jardin pédagogique
6. Matériel communal : Godet pour le tracteur
7. Travaux : enfouissement des réseaux
8. Prochaines commissions,
9. Questions diverses

### **1) Demande de subventions pour des voyages scolaires**

Madame le Maire donne lecture de la demande de l'école de Levet pour une subvention pour trois élèves de Lissay Lochy scolarisés dans cette école et participant à un voyage scolaire à Jersey. La commune de Lissay Lochy l'an dernier a versé la somme de 200 euros par enfant scolarisé à Levet et participant au voyage de fin de CM2. Trois enfants sont concernés cette année.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la somme et sur l'octroi de la subvention pour ces enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité, une subvention d'un montant de 200 euros pour deux enfants ainsi que 100 euros pour un enfant en garde alternée et bénéficiant d'une subvention de 100 euros de la commune de Levet (lieu de résidence d'un des parents) participant au voyage.

Madame le Maire donne lecture de deux demandes de subvention pour un voyage scolaire organisé par l'école de Trouy. La participation demandée aux parents est de 433 euros. Il est souligné que la commune participe aux frais de scolarité pour ces enfants à hauteur de 210 euros par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide une subvention de 130 euros par enfant pour le voyage scolaire organisé par l'école de Trouy.

### **2) Demande de subventions par les associations pour 2017**

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions qui ont été reçues en mairie et rappelle les subventions octroyées l'an dernier :

- ↵ Licayolais en fête : 1300 euros
- ↵ ADMR : 150 euros
- ↵ Soins infirmiers : 50 euros
- ↵ AFSEP : 150 euros
- ↵ USEP : 150 euros
- ↵ Virade : 150 euros

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide les subventions suivantes qui seront inscrites au budget :

- ↵ Arc en ciel (association de parents d'élèves de Levet) : 100 euros à 7 voix pour
- ↵ ADMR : 100 euros à 7 voix pour
- ↵ Licayolais en fête : 100 euros à 7 voix pour
- ↵ Association pour la sauvegarde du patrimoine : 100 euros à 6 voix pour
- ↵ AFSEP : 150 euros à 7 voix pour
- ↵ TALC (association cantonale) : 1200 euros à 7 voix pour
- ↵ USEP de Levet : 150 euros à 7 voix pour

### **3) Renouvellement de la convention de la MSA pour la médecine du travail**

Madame le Maire rappelle qu'une convention est signée avec la MSA afin d'assurer la mission de médecine de prévention pour les employés municipaux. Le montant de la cotisation forfaitaire est de 100 euros par an et par employé. Après lecture du courrier de la MSA, le conseil municipal autorise le Maire et ce à l'unanimité à signer la convention concernant la mission de médecine de prévention pour les employés municipaux et ce à l'unanimité.

### **4) Convention pour le jardin pédagogique**

Le jardin pédagogique fonctionnera du 29 mars au 31 octobre 2017. Comme chaque année afin que les animateurs, Frédéric THELINGE et Aline THOTE, puissent intervenir, il est nécessaire de signer une convention avec Berry Animation. Cette convention indique les dates d'interventions des animateurs, le taux horaire de leur intervention et le remboursement de leurs frais kilométriques.

Le jardin fonctionnera tous les mercredis de 14h à 17h30 excepté 3 mercredis en août. Les inscriptions se feront en mairie sur présentation de l'assurance de l'enfant après signature du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire et ce à l'unanimité à signer la convention avec Berry Animation (prix unitaire de l'heure de 23.10 euros et 0,20 centimes euros par kilomètres de frais de déplacement à chaque intervention) ainsi que la prise en charge du Fonds de solidarité soit 17,97 euros par mois pour Frédéric Thélinge et de 16,68 euros pour Aline THote et donc à adhérer au groupement d'employeurs Berry Animation.

Aline Thote étant en congé maternité jusqu'au 5 avril, une convention est proposée par l'association Cher emploi animation pour les mercredis 29 mars et 5 avril de 14h à 18h. L'intervention sera assurée par Mathilde RAFIN (prix unitaire de l'heure 23.10 euros) et 0,20 centimes du kilomètres pour les frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire et ce à l'unanimité à signer la convention avec Cher Emploi Animation, et à prendre en charge les frais inhérents à cette convention.

### **5) Contrat accroissement temporaire d'activité pour le jardin pédagogique**

Afin d'assurer l'encadrement les enfants venant au jardin il convient de procéder à l'embauche d'une personne ou plusieurs personnes suivant les disponibilités, les mercredis au jardin et ce pour une durée de 4 heures.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide et ce à l'unanimité la création d'un contrat d'accroissement saisonnier d'activité pour la période du 29 mars au 31 octobre pour l'encadrement d'enfants le mercredi après-midi à raison de 4 heures par semaine, rémunéré à l'indice brut 347 (indice majoré 325).

#### **6) Matériel communal : achat d'un godet pour le tracteur**

Emmanuel Delrue, adjoint en charge de l'entretien fait part de ses démarches auprès de la société Jamo pour l'achat d'un godet s'adaptant au tracteur communal. Après discussion il est décidé de programmer une rencontre avec Philippe Barreau adjoint technique et quelques membres du conseil afin d'évaluer les besoins en matériels.

#### **7) Enfouissement des réseaux rue de Saint Hilaire**

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Saint Hilaire sont prévus courant mars. Madame le Maire rappelle que le coût estimatif à charge de la commune en 2015 était de 32 500 euros. Soit 19000 euros pour l'enfouissement du réseau téléphonique, 13500 euros pour la restitution de l'éclairage public (soit 50% du montant des travaux), l'enfouissement des réseaux étant pris en charge en totalité par le SDE 18 au vu de la vétusté des câbles. Le plan de financement prévisionnel (datant de décembre 2016) respecte le budget initial :

Travaux d'enfouissement de l'éclairage public : 15 708.15 euros  
Travaux d'enfouissement Telecom : 15 184.75 euros  
Soit 30 892.90 euros  
La somme de 36 300 euros est prévue au budget en reste à réaliser.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

#### **8) Prochaines commissions**

Commission des travaux : 22 mars 2017

#### **9) Questions diverses**

Organisation des élections : tenue du bureau de vote  
Prochain conseil municipal : 10 avril 2017 à 19 heures

Séance levée à 21h50  
et ont signé les membres présents

**Liste des décisions prises lors de la séance du 13 décembre 2016 :**

Points à l'ordre du jour et numéro de décision de l'année :

1. Demandes de subventions pour des voyages scolaires
2. Demandes de subventions pour l'année 2017.
3. Renouvellement de la convention pour la MSA pour la médecine du travail

4. Contrat Cher Emploi Animation pour le jardin pédagogique
5. Contrat accroissement temporaire d'activité pour le jardin pédagogique
6. Matériel communal : Godet pour le tracteur
7. Travaux : enfouissement des réseaux

Catherine VIAU		Emmanuel DELRUE	
Maryse MEUNIER		Philippe DAUDON	Absent excusé
Chantal BAILLET		Anne-Marie THEVENIN	Absente excusée
Marie-Hélène L'HOPITALT	Absente excusée	Edouard BARANGER	Absent
Delphine PICHON ROGER		Mathieu MENAN	
Olivier EUTROPE			